SEMAINE 12 N° 130

# **INFOS MAF**

LES ACTUS DE LA SEMAINE



#### A LA UNE

### Nouvelles modalités de transmission de vos arrêts de travail

A compter du **4 avril 2016**, la gestion de vos absences pour raison de santé (maladie, maternité, accident du travail) évolue pour vous garantir des délais de traitement les plus courts et une mise à jour de vos données personnelles en temps réel, dès réception des informations.

Pour une meilleure prise en charge, vos **arrêts de travail doivent être communiqués** selon l'une des 2 modalités suivantes :

- Le portail RH Info Service à l'aide du formulaire en ligne « Transmission arrêt de travail »,
- Par voie postale à l'adresse suivante : Sanofi - CSP Administration Paie – Tri LW2/607 – 20, avenue Raymond Aron 92165 Antony Cedex.



## Changement de serveur pour l'intégration des badgeages



Suite aux problèmes que nous avons eus en 2015 concernant les remontées de badgeages, il a été décidé de changer le serveur qui est utilisé pour l'intégration des badgeages.

La mise en production de la nouvelle version du serveur se fera Le **Mercredi 30 mars 2016** 

Lors de cette journée, les badgeuses ne seront plus connectées. En conséquence, vous ne pourrez pas consulter les informations habituelles sur les badgeuses. Néanmoins, vous devez continuer à badger ce jour afin de ne pas perdre les informations de cette journée qui seront normalement enregistrées.

Toutes les données du jour seront intégrées, après le changement du serveur.

## Rappel des règles CP/RTT

- Le compteur des congés payés est du 1<sup>er</sup> juin au 31 mai de l'année suivante.
- Le report de 5 jours de congés payés de juin à août est automatique.
- La seule dérogation de report de jours au-delà de 5 jours est pour les retour de congé maternité ou d'un long arrêt maladie.
- Le lundi de Pentecôte (lundi 16 mai 2016) est un jour de congé payé, Il est saisi par la paie pour tous les salariés.
- Les RTT sont pris de janvier à décembre de l'année.
- Le compte épargne temps peut être alimenté deux fois par an (début juin et début décembre) dans la limite de 10 jours par an au total ; il est alimenté de CP ou RTT.
- Merci à chacun de vérifier ses compteurs de congés payés et de se rapprocher de son manager.

# Heures supplémentaires

Les documents pour les heures supplémentaires doivent désormais être remis aux managers/timers de votre équipe et non plus à la RH.



Nous disons un dernier adieu à notre collègue Thierry Targe, décédé le 22 mars 2016 à

l'âge de 58 ans.

Prestataire de la société Euro-engineering, il travaillait sur le site de Maisons-Alfort depuis 1996.

Nous nous associons à la peine de sa famille, de ses amis, et de ses collègues.



Un hommage aura lieu le mardi 29 mars 2016 à 10h45 au funérarium des Pompes Funèbres ALLEMAND (30 Rue du Docteur Roux, 91160 Longjumeau)

Un registre sera ouvert pour recevoir vos témoignages de sympathie et d'amitié

